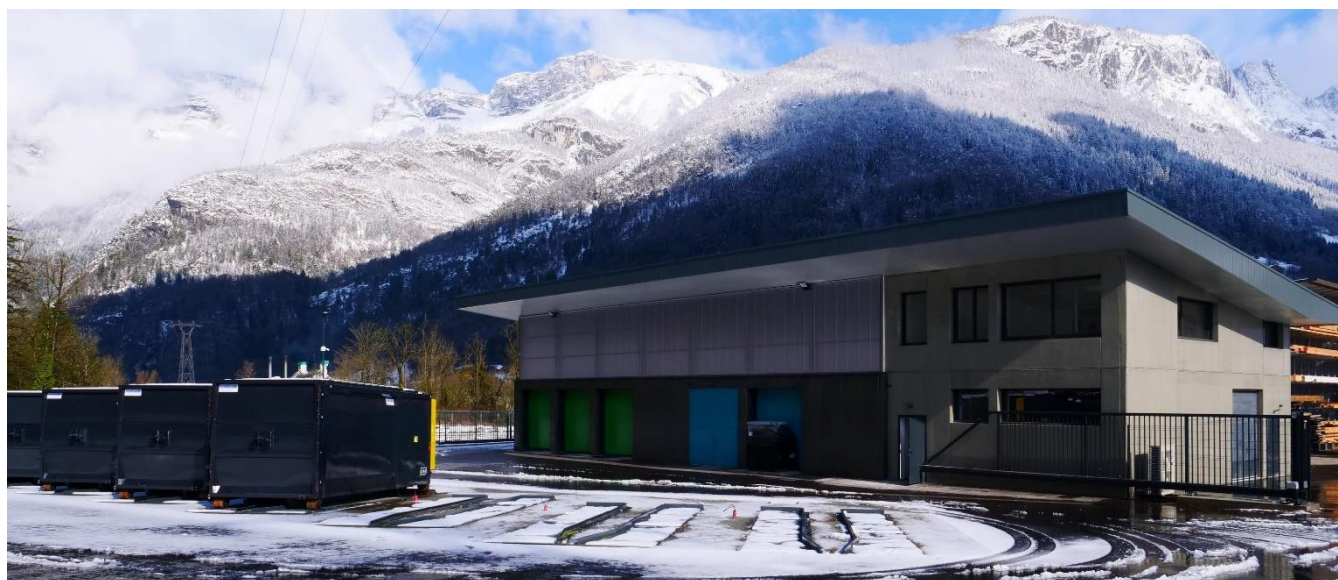




RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



2021

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2021

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE	3
a. Le territoire.....	3
b. Collecte : organisation et tonnages.....	4
c. Prévention et actions de sensibilisation :.....	12
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	13
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	13
a. Budget prévisionnel 2021	13
b. Fonctionnement réalisé 2021.....	14
c. Investissement réalisé 2021	15
d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective	16
e. Soutiens issus des éco-organismes	17
f. Coût aidé.....	18

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

a. Le territoire

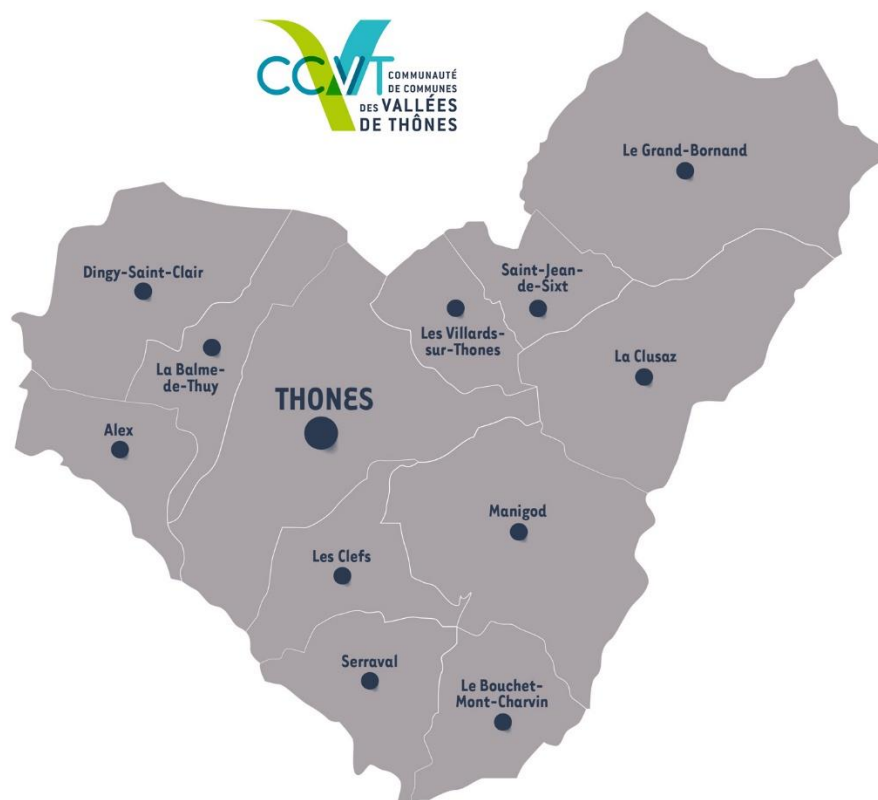
Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².

Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques. Au 1^{er} janvier 2021, la population permanente de la CCVT était de **19 213 habitants**.

La CCVT est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2006, délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2021, **14 559,56 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT soit environ **751 kg/habitant permanent**.

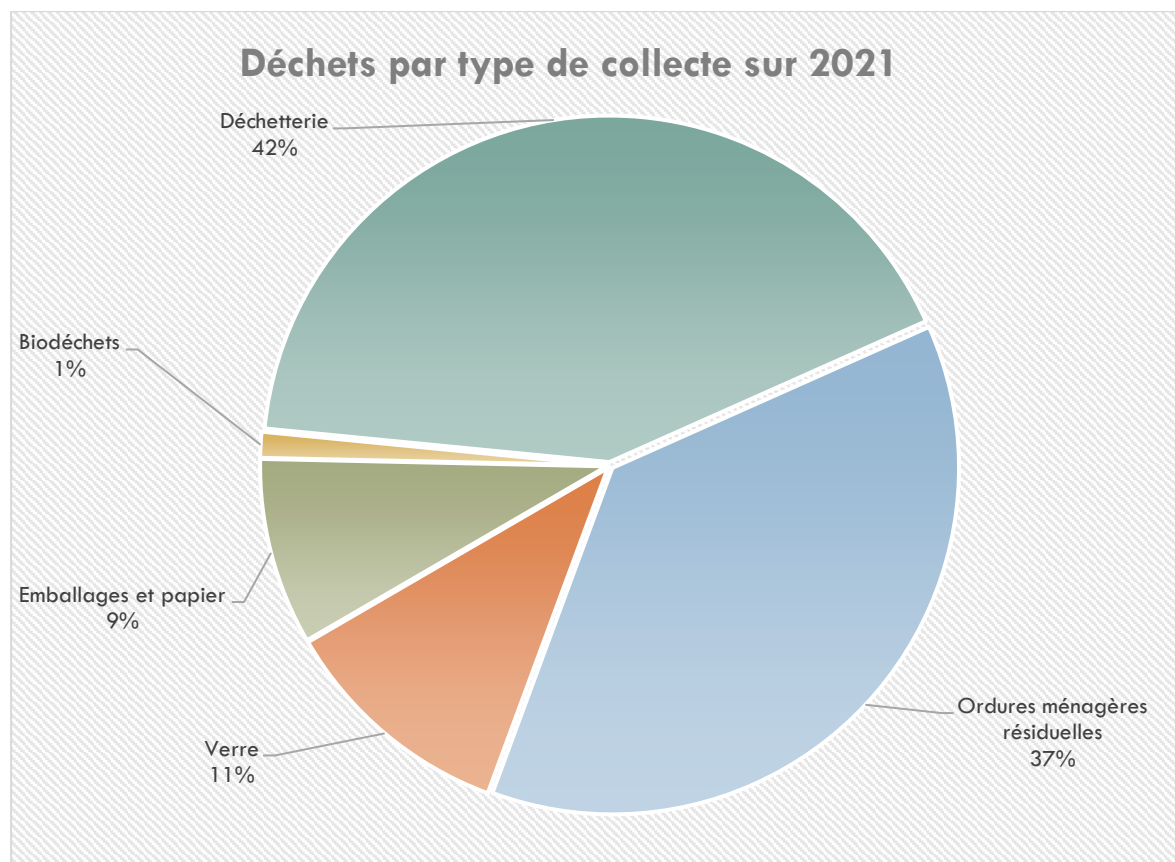
Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 580 kg/hab./an, inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.



LE TERRITOIRE DE LA CCVT

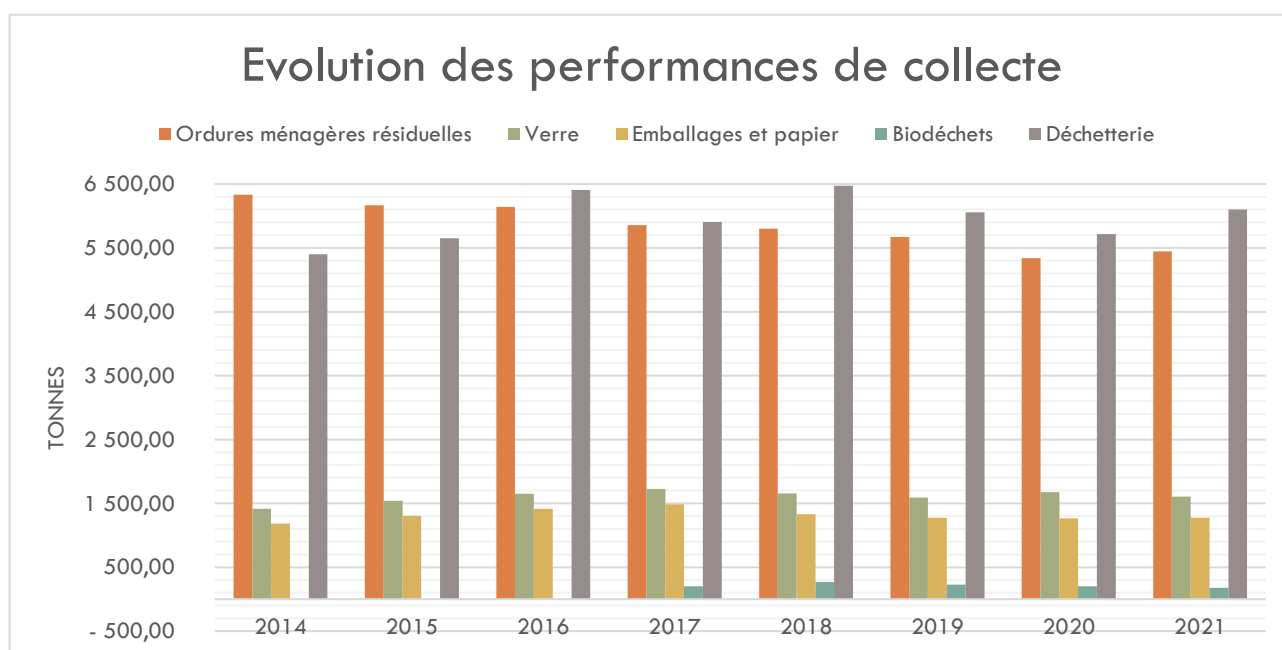
b. Collecte : organisation et tonnages

■ Les tonnages 2021



Type de collecte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères résiduelles	6 335,00	6 168,00	6 140,00	5 857,00	5 800,62	5 671,22	5 340,32	5 447,70
Verre	1 417,00	1 539,00	1 649,00	1 726,23	1 653,64	1 590,36	1 675,31	1 606,89
Emballages et papier	1 184,00	1 307,00	1 415,00	1 483,30	1 329,39	1 275,18	1 262,98	1 272,72
Biodéchets				202,23	267,30	225,52	200,75	175,92
Déchetterie	5 400,00	5 651,00	6 406,00	5 905,00	6 474,32	6 058,02	5 715,50	6 103,33
Total	14 336,00	14 665,00	15 610,00	15 173,76	15 525,27	14 820,30	14 194,86	14 606,56

EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2014 A 2021 (EN TONNES)



Type de collecte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères résiduelles	350	324	320	301	294	297	278	284
Verre	75	81	86	89	84	83	87	84
Emballages et papier	63	69	74	76	67	67	66	66
Biodéchets								
Déchetterie	287	297	333	303	327	317	298	318
Total	775	771	813	769	772	764	729	751

EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2014 A 2021 (EN KG/HABITANTS)

Il n'est pas possible de calculer la quantité de biodéchets par habitants, en effet seuls les restaurateurs ont un système de collecte des biodéchets.

Fin 2021, on dénombre 452 conteneurs répartis sur plusieurs points d'apport volontaire :

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Conteneurs	118 <i>(dont 17 conteneurs aériens)</i>	133 <i>(dont 20 conteneurs aériens)</i>	201
Nombre de points d'apport volontaire sur lesquels ils sont répartis	118	120	102

La collecte en porte à porte des ordures ménagères est réduite à des secteurs restreints, à raison d'un ramassage par semaine, en particulier pour la commune de Thônes, ainsi que pour les zones d'activités d'Alex et de La Balme de Thuy.

Une collecte de cartons en porte à porte est organisée pour les professionnels, à raison d'une fois par semaine. Les cartons collectés rejoignent les cartons de déchetteries. Ces collectes seront arrêtées en 2022.

■ Les ordures ménagères

▪ Organisation de la collecte :

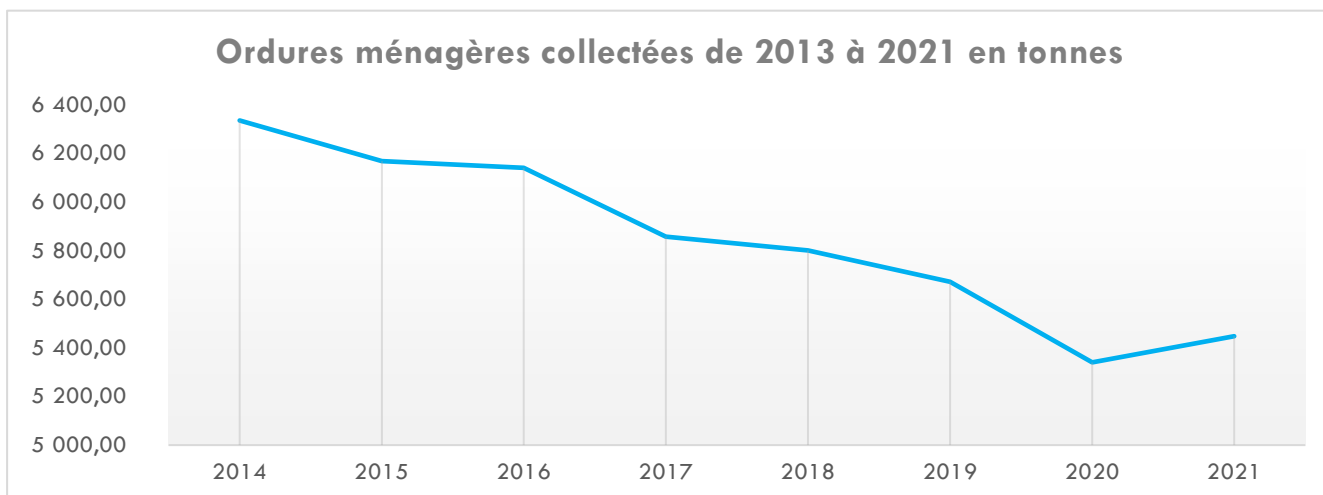
La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de communes. Elle est réalisée majoritairement en points d'apport volontaire (PAV) sur les 12 communes de la CCVT.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées au quai de transfert situé au lieu-dit Morette à Thones. Elles sont ensuite transférées par l'entreprise de transport MAUFFREY à l'unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) à qui est délégué le traitement par incinération.

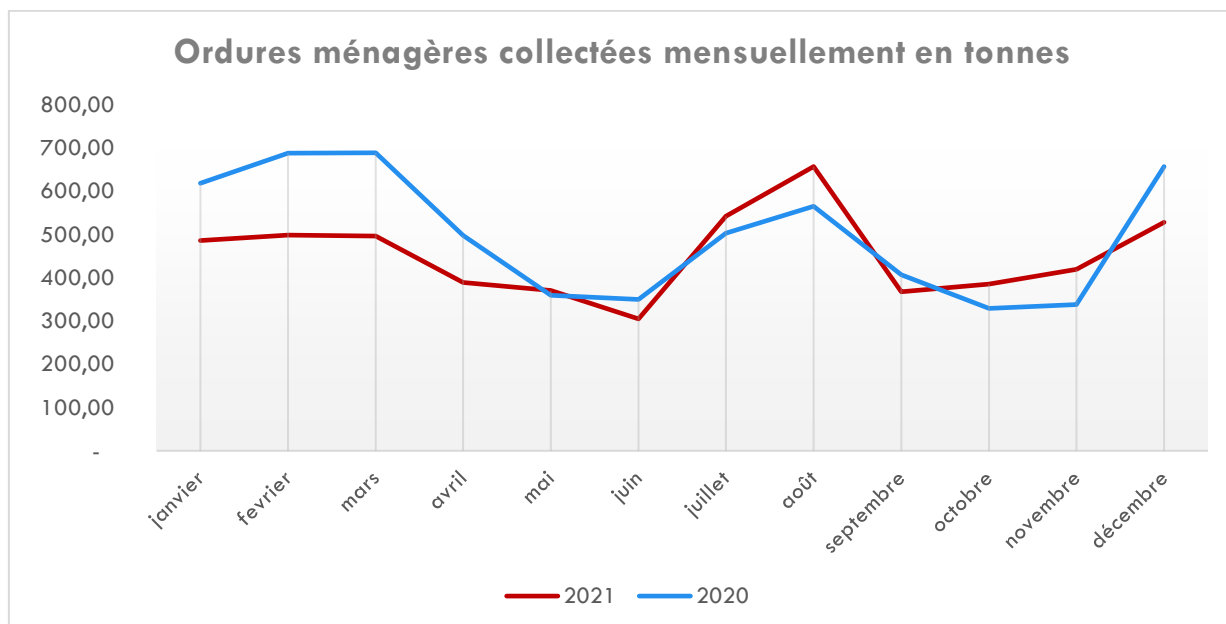
▪ Tonnages des ordures ménagères collectées :

Le total des ordures ménagères collectées en 2021 s'élève à **5 447,70 tonnes, soit 284 kg/hab. permanent.**

Ordures ménagères collectées en 2021 = **5 447,70 Tonnes**
Soit **284 kg/habitant**
(278 kg/hab. en 2020)



Sur l'année 2021, la quantité d'ordures ménagères collectée n'a pas eu sa variation saisonnière hivernale pour cause de fermeture des remontées mécaniques lors de la saison 2020-2021 en raison du contexte sanitaire. Classiquement, les mois de janvier à mars voient leurs tonnages collectés doubler par rapport aux inter-saisons en printemps et en automne. Or, cette année 2021 montre un pic de tonnages lors de la saison estivale : 542 tonnes en juillet et 657 tonnes en août contre 367 tonnes en septembre.

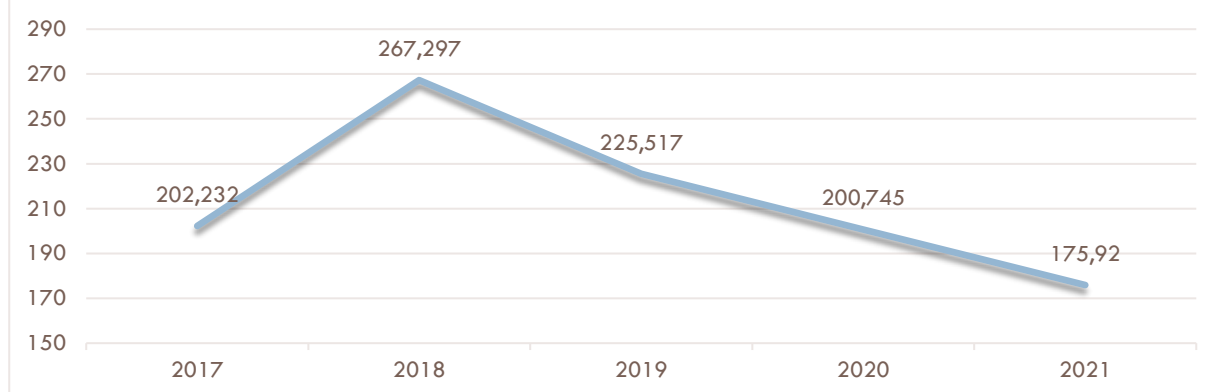


■ Les biodéchets

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets.

Biodéchets de 2017 à 2021 en tonnes



La baisse de 2020 puis de 2021 s'explique par la situation sanitaire.

■ Le tri sélectif

- Organisation de la collecte :

En 2021, la collecte sélective des déchets recyclables a été gérée en régie. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 12 communes du territoire.

Une fois collectés, les déchets d'emballages et papiers recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux. Le verre, quant à lui, est stocké au quai de transfert situé à Morette puis transporté en usine de recyclage par un prestataire.

- Tonnages des déchets recyclables collectés :

Le total des déchets recyclables collectés en 2021 s'élève à 2 879,61 tonnes, dont 1 272,72 tonnes d'emballages et papier (soit 66 kg/hab. permanent) et 1 606,89 tonnes de verre (soit 84 kg/hab. permanent).

Emballages recyclables et de papier collectés en 2021 = **1 272,72 Tonnes**

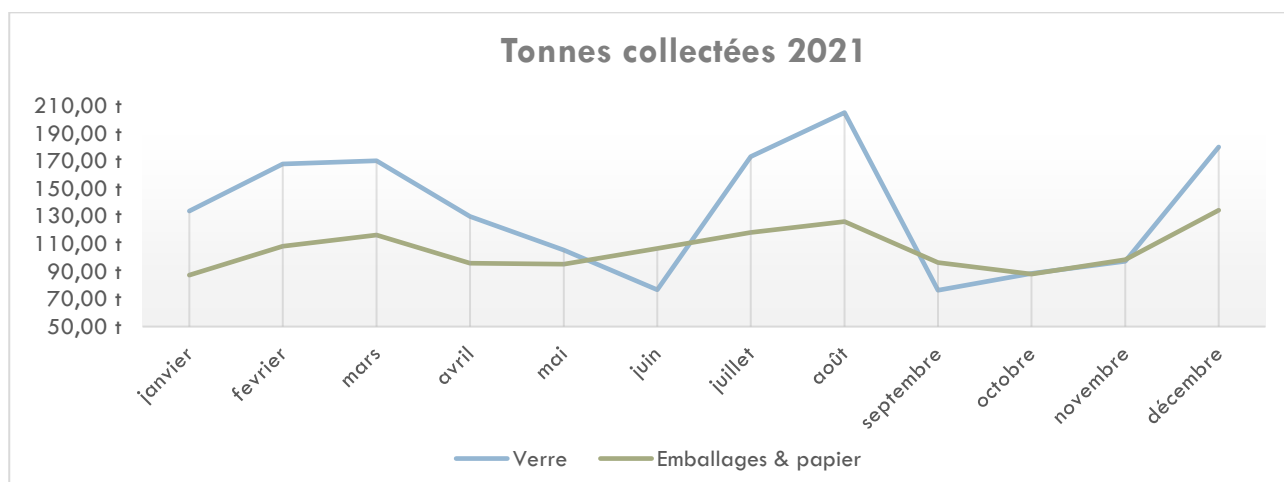
Soit 66 kg/habitant

(66 kg/hab en 2020)

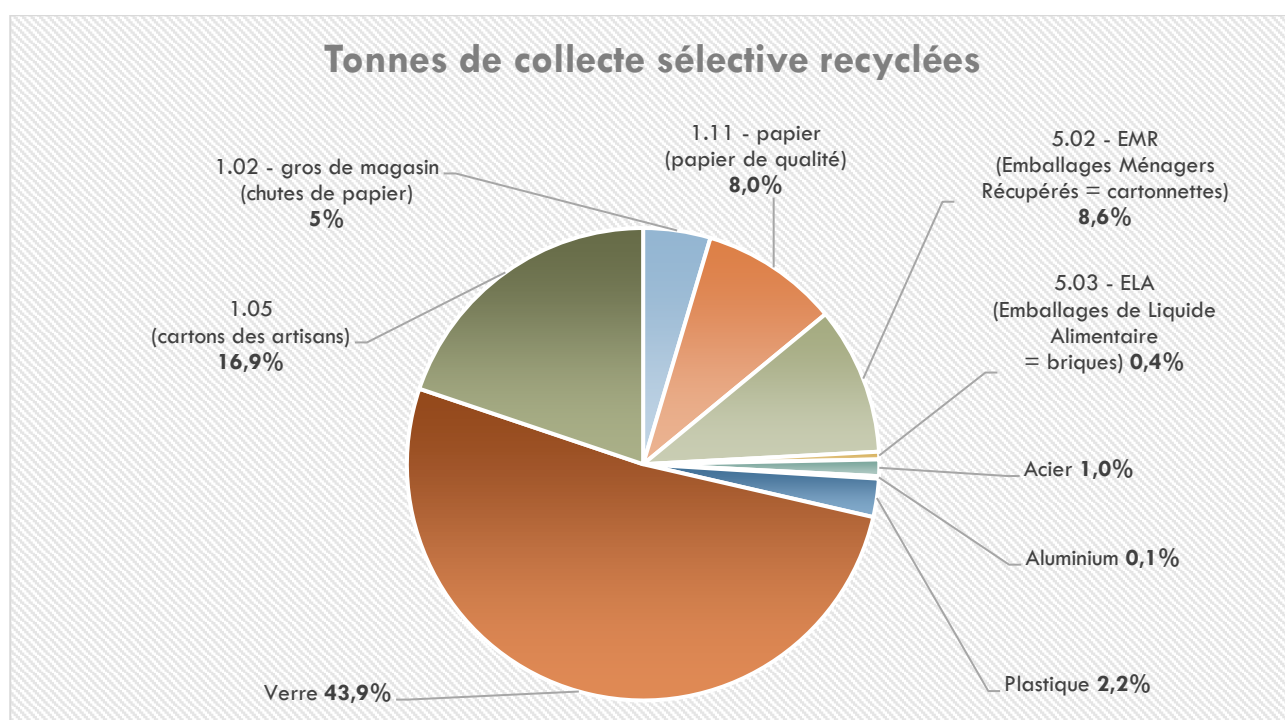
Verre collecté en 2021 = **1 606,89 Tonnes**

Soit 84 kg/habitant

(87 kg/hab en 2020)



De même que pour les ordures ménagères, on observe une variation pour la collecte du verre dûe à la fréquentation touristique. En revanche, la variation pour les emballages et papiers est beaucoup moins marquée. On peut donc en déduire que les touristes sont moins assidus au tri. De plus, il semble que le contexte sanitaire n'ait pas influencé significativement les tonnages comparativement aux ordures ménagères.



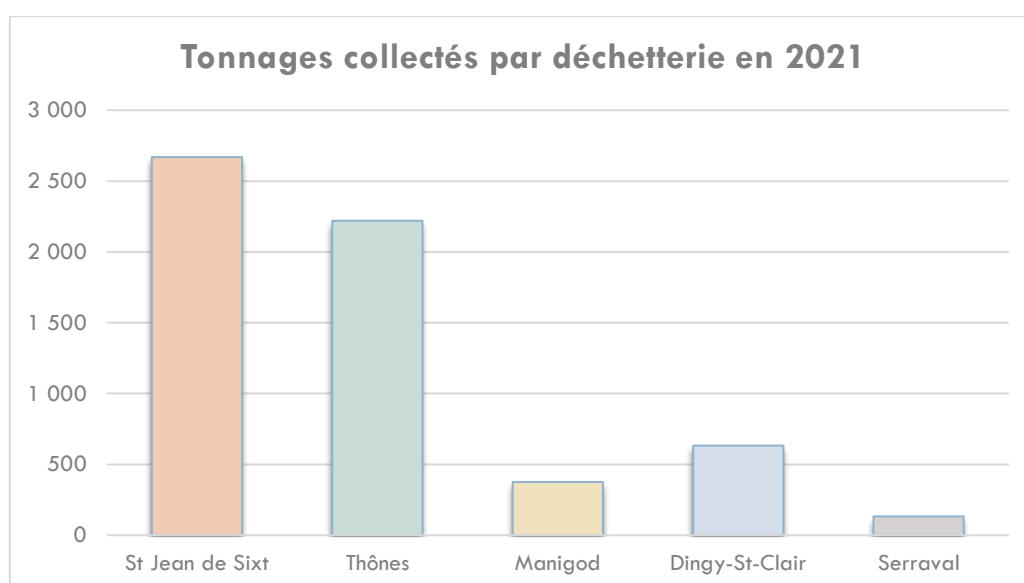
■ Les déchets de déchetterie :

▪ Organisation :

Le territoire compte 5 déchetteries, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

DECHETS ACCEPTES				
Thônes	Saint-Jean-de-Sixt	Dingy-Saint-Clair	Manigod	Serraval
Encombrants, incinérables, gravats, cartons, ferraille, piles et batteries, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE), Déchets Diffus Spécifiques (DDS : peintures, solvants...), huiles, lampes usagées, cartouches d'encre, déchets verts, mobilier, textiles, pneus...			Encombrants, cartons, ferraille, gravats, piles et batteries, lampes usagées, cartouches d'encre, huiles, déchets verts, DEE, textiles, pneus, DDS	Encombrants, ferrailles, cartons, petis appareils ménagers et écrans, textiles

Les déchetteries de THÔNES et SAINT-JEAN-DE-SIXT acceptent également les cadavres d'animaux inférieurs à 40kg.



Pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCVT, l'accès à ces 5 déchetteries est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour et par personne, sauf pour les DDS, D3E, ferrailles, cartons, mobiliers, textiles, pour lesquels il n'y a pas de limite.

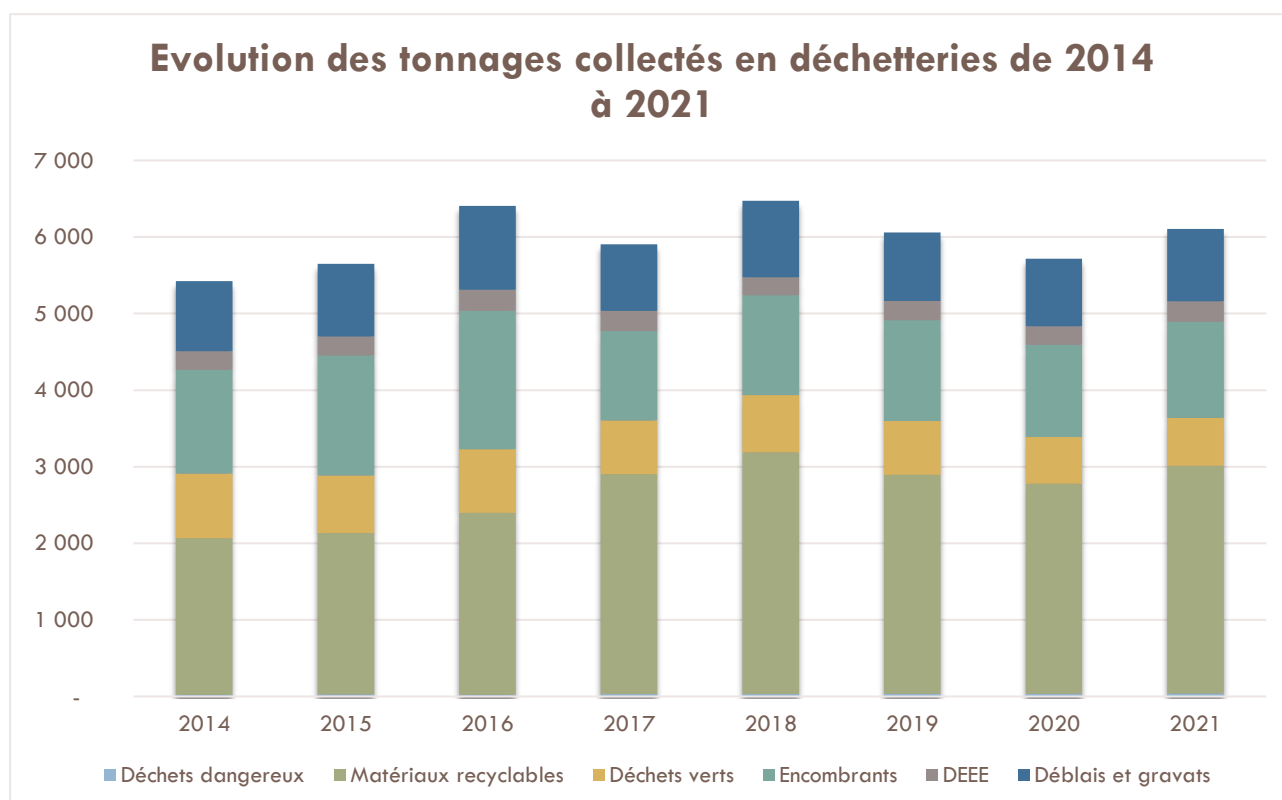
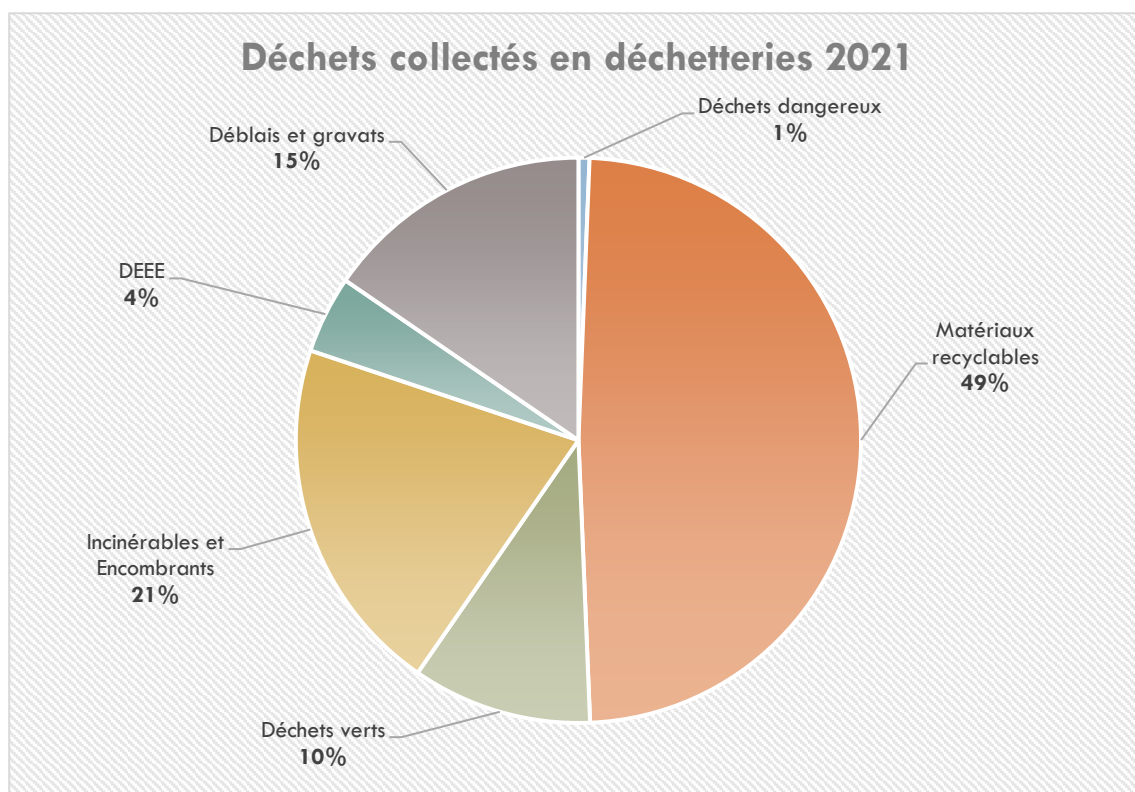
Pour les professionnels, l'accès est payant à raison de 19 €HT par m³ ou 10.50 €HT par ½ m³, sauf pour les cartons, la ferraille, les DEEE pour lesquels il n'y a pas de limite, et les incinérables dont le dépôt est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour. En revanche, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer de déchets verts, de gravats, de pneus et d'huiles moteur. Le règlement se fait en achetant des tickets à la CCVT ou en mairie dans les communes de La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, Thônes et Dingy.

	St Jean de Sixt		Thônes		Manigod		Dingy		Serraval	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Incinérables	252,340 t	261,540 t	219,560 t	218,260 t			65,060 t	51,040 t		
Encombrants	212,600 t	200,800 t	157,360 t	105,600 t	188,860 t	207,220 t	67,920 t	77,980 t	88,700 t	84,680 t
Déchets verts	292,260 t	271,300 t	280,200 t	278,900 t	55,460 t	58,240 t				
Bois	678,220 t	631,720 t	320,040 t	434,160 t			135,120 t	174,080 t		
Ferraille	203,680 t	218,400 t	167,200 t	135,040 t	46,980 t	53,040 t	70,460 t	66,280 t	41,160 t	36,000 t
Gravats	399,280 t	338,840 t	381,840 t	353,920 t	44,840 t	41,000 t	115,640 t	148,520 t		
Cartons	218,020 t	167,680 t	147,660 t	110,240 t	15,760 t	14,760 t	42,620 t	42,480 t		
Plâtre	14,540 t	14,020 t	39,600 t	47,100 t	6,500 t	7,640 t	32,160 t	24,560 t		
DDS/DMS	8,794 t	7,056 t	13,004 t	10,574 t	1,078 t	1,020 t	4,397 t	3,880 t		
Extincteurs	0,046 t		0,501 t	0,598 t				0,023 t		
batteries/piles	0,514 t	1,054 t	0,588 t	0,956 t	0,494 t		0,456 t	0,490 t		
batteries	0,975 t	3,299 t	2,971 t	2,410 t			0,616 t	0,600 t		
Amiante lié	1,276 t	0,329 t	2,261 t	1,257 t						
Bouteilles de gaz	0,174 t		0,286 t	0,304 t			0,002 t	0,059 t		
Mobilier	269,520 t	199,600 t	378,040 t	272,900 t			72,240 t	47,460 t		
Textile	20,580 t	14,870 t	39,260 t	16,580 t	4,355 t	2,607 t	6,665 t	6,030 t	2,490 t	0,680 t
D3E	116,771 t	98,916 t	108,289 t	100,919 t	15,995 t	14,901 t	26,034 t	21,237 t	3,014 t	2,990 t
TOTAL	2 689,590 t	2 429,424 t	2 258,660 t	2 089,590 t	380,322 t	400,428 t	639,390 t	664,719 t	135,364 t	124,350 t

TONNAGE PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX

- Tonnages des déchets collectés en déchetterie :

Déchets de déchetteries collectés en 2021 = **6 103,73 Tonnes**
 Soit 318 kg/habitant
 (298 kg/hab en 2020)



c. Prévention et actions de sensibilisation :

■ Le compostage

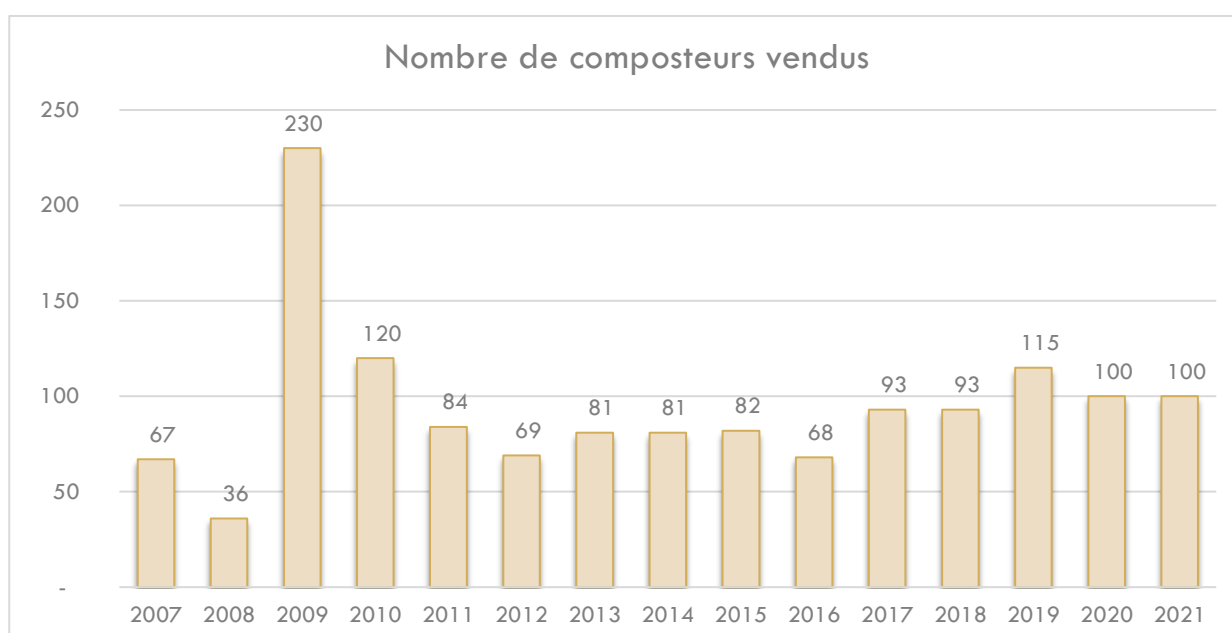
Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400L à tarif préférentiel de 20,40€TTC ou en bois de 600 L à 57,00€TTC.

La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99,00€TTC. Il comporte 3 bacs en bois de 600 L.

Des sites de compostage publics sont également mis en place.

A fin 2021, 1 434 composteurs ont été vendus depuis 2007, 2 sites de compostage partagés en copropriété et 2 publics ont été installés.



■ Animation auprès du public par l'ambassadeur de tri

En raison du contexte sanitaire de 2021, très peu d'animations ont pu avoir lieu. Elles ont principalement repris en fin d'année. Ces animations, animées par l'ambassadrice du tri, ont pour but de sensibiliser le grand public et les élèves en établissements scolaires au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

■ STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

■ Défi zéro déchet

En 2021, un défi des foyers zéro déchet a été animé. Il s'agissait d'accompagner 30 familles volontaires pour réduire leur production de déchets. Les participants ont pesé leurs déchets tout au long du défi. Des ateliers ont été organisés en visioconférence, du fait du contexte sanitaire, pour découvrir de nouveaux gestes de réduction des déchets. Les familles ont réussi à réduire leurs ordures ménagères de 44% en moyenne, leurs emballages recyclables de 33% et le verre de 35%.

■ Broyage des déchets verts

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Cette expérimentation a été menée sur la commune de Dingy-Saint-Clair. Elle a permis de réaliser 28 interventions et ainsi de détourner environ 300 m³.

■ Communication tout public

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet et la page Facebook de la CCVT.

En outre, la CCVT offre à chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

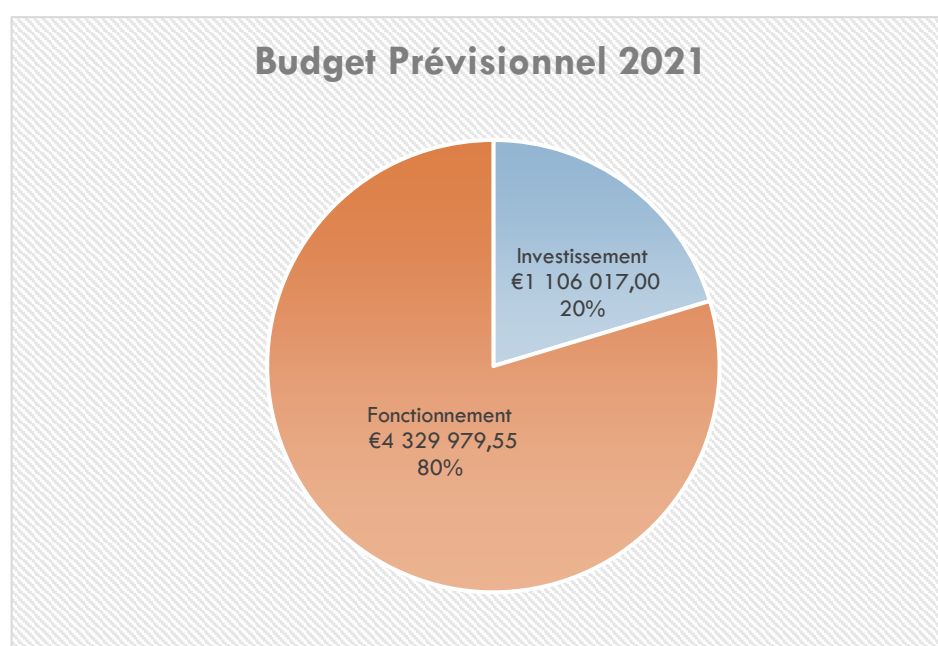
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes :

- **Ordures ménagères** : incinérées à CHAVANOD au sein de l'usine Synergie, l'unité de valorisation du SILA.
- **Déchets de la collecte sélective** : triés au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX puis expédiés vers différents centres de recyclage.
Le verre est quant à lui transféré à BEZIERS pour y être recyclé, le transport est assuré par SATM.
- **Biodéchets** : collectés et valorisés par TRI VALLEES par le principe de méthanisation pour la création de compost réutilisable dans l'agriculture et la production d'énergie grâce au biogaz dégagé, à Tournon.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

a. Budget prévisionnel 2021

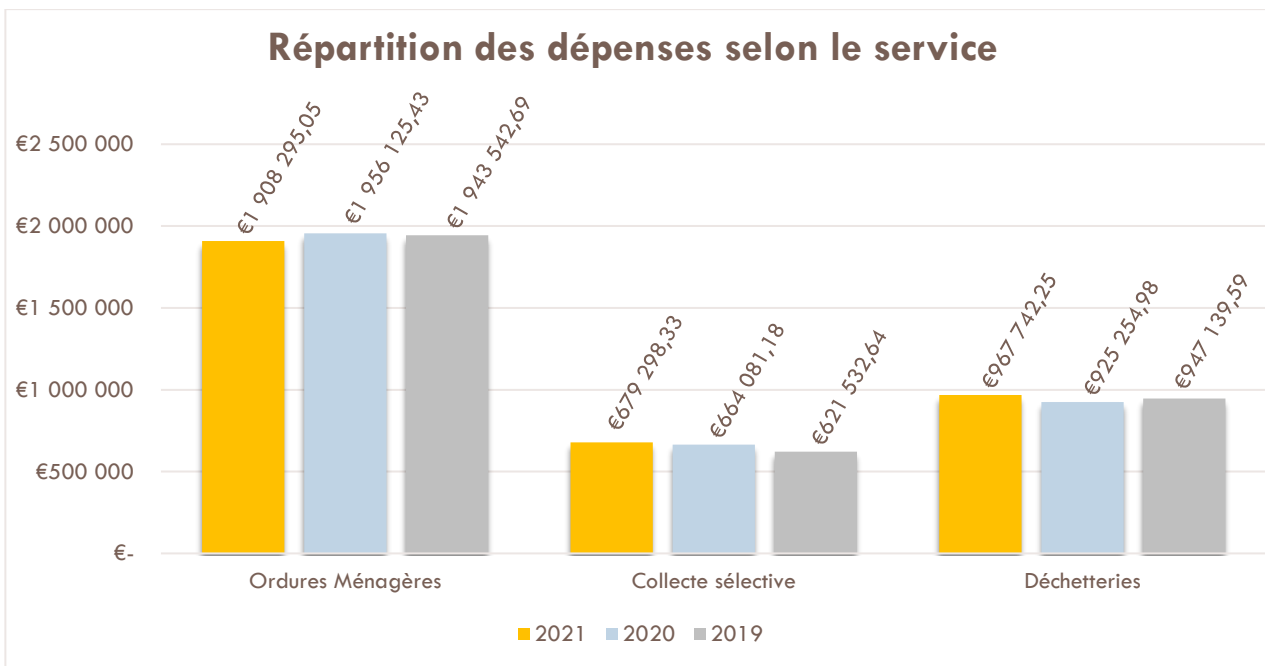


b. Fonctionnement réalisé 2021

Dépenses 2021 = 3 555 335,63 €
 Dépenses 2020 = 3 545 461,69 €
 + 0,28%

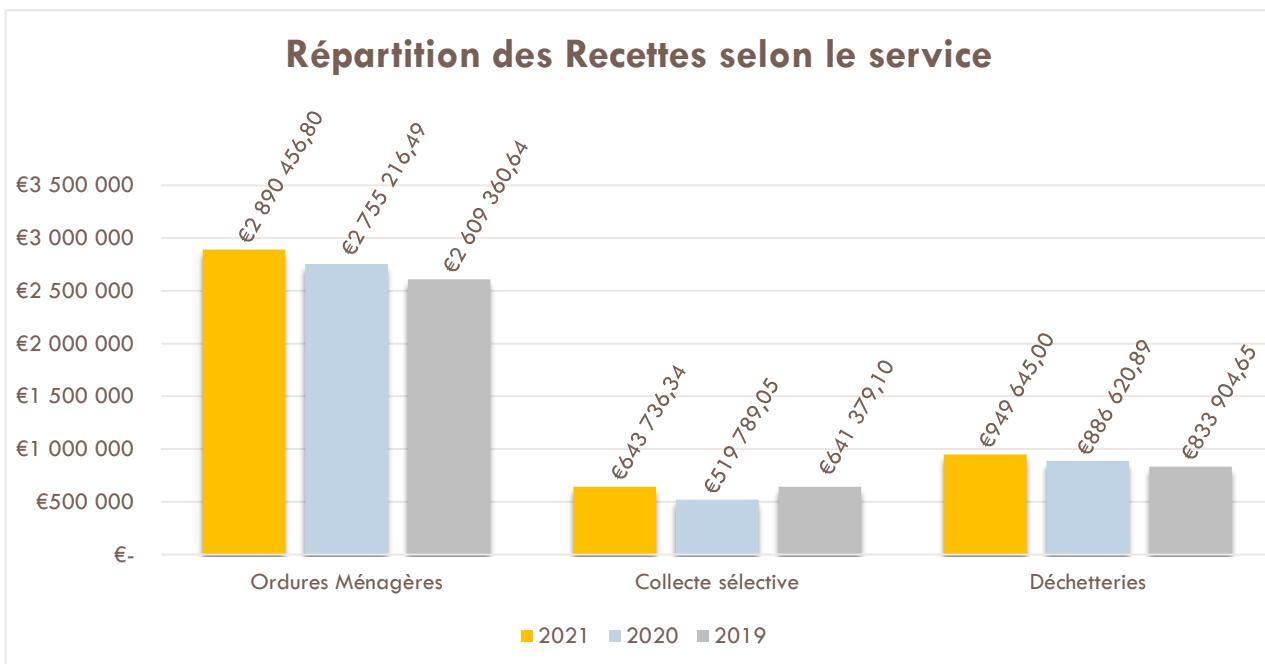
Recettes 2021 = 4 483 838,14 €
 Recettes 2020 = 4 161 626,43 €
 + 7,74%

Résultat 2021 = 928 502,51 €
 Résultat 2020 = 616 164,84 €
 + 50,69%



La hausse des recettes de fonctionnement s'expliquer par :

- ✓ Les recettes liées aux redevances d'ordures ménagères ont augmenté de + 2,14%
- ✓ Les reprises de matériaux ont augmenté de 133,25%



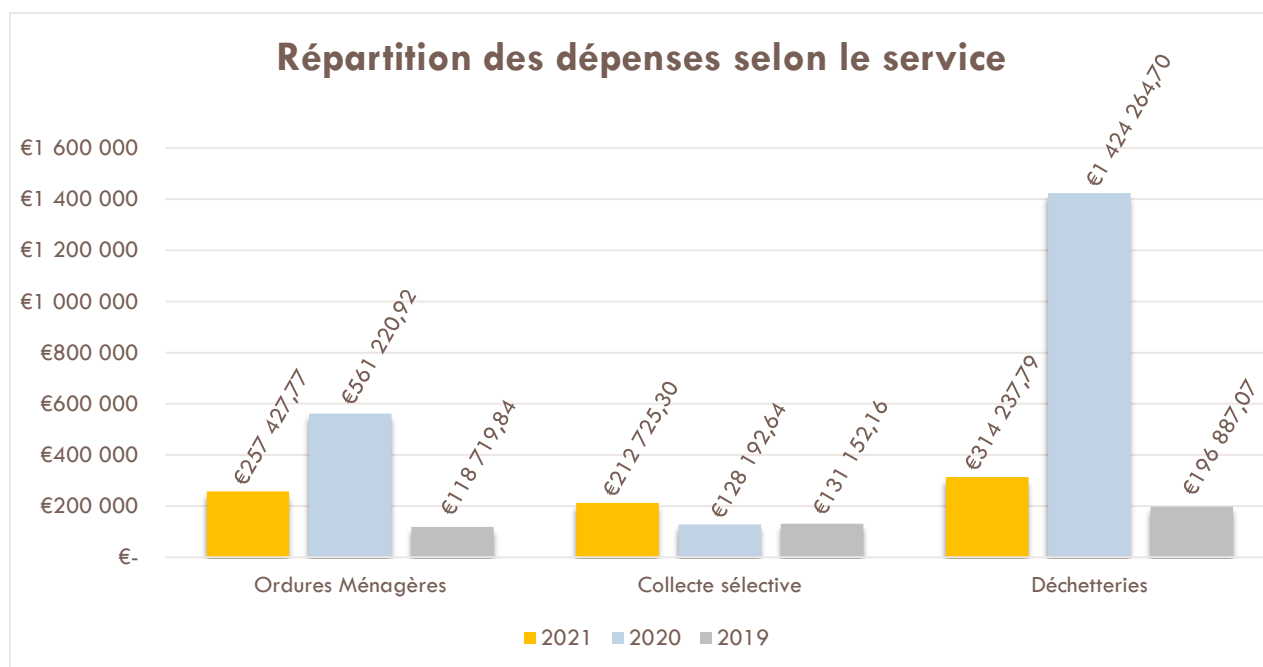
c. Investissement réalisé 2021

Dépenses 2021 = 784 390,86 €
 Dépenses 2020 = 2 113 678,26 €
 - 62,89%

Recettes 2021 = 858 847,52 €
 Recettes 2020 = 2 394 011,97 €
 - 64,13%

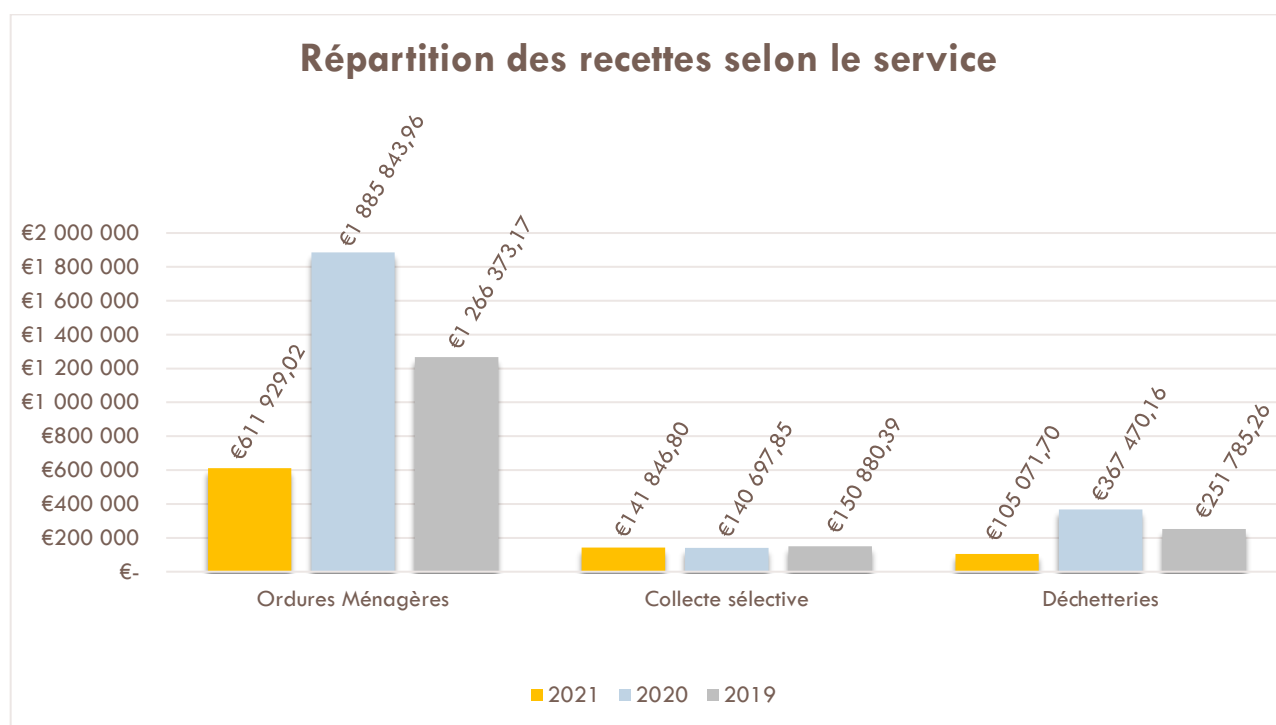
Résultat 2021 = 74 456,66 €
 Résultat 2020 = 280 333,71 €
 - 73,44%

En 2021, les dépenses d'investissement baisse puisque la construction de la nouvelle déchetterie de Thônes s'est achevée en 2020 et qu'il ne restait que les soldes à régler en 2021.



En 2020, les recettes d'investissement étaient en hausse consécutivement à l'encaissement d'un prêt, une participation versée par le budget principal pour la plateforme du secours populaire dans les locaux de la déchetterie.

La baisse des recettes d'investissement s'explique aussi par l'excédent d'investissement de 2020 reporté en 2021 qui est de 280 333,71€, contre 1 222 279,75€ pour l'excédent d'investissement de 2019 reporté en 2020 ; une baisse de **941 946,04€**.



d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective

Produits	Entreprises	Tonnes reprises en 2020	Tonnes reprises en 2021	Recettes HT en 2020	Recettes HT en 2021
Plastique	Valorplast	102,33 T	73,08 T	12 666,19 €	21 038,89 €
Acier	Excoffier	22,02 T	34,59 T	1 729,09 €	6 412,66 €
Verre	OI Manufacturing	1 823,08 T	1 633,84 T	35 509,57 €	26 773,31 €
Aluminium	Regeal Affimet	3,45 T	6,69 T	1 052,38 €	3 898,22 €
Brique ELA	Revipac	16,45 T	18,21 T	197,43 €	182,14 €
Papier (1.11)	Excoffier	311,48 T	336,48 T	10 043,72 €	24 199,20 €
EMR (5.02)	Excoffier	320,55 T	368,38 T	10 510,66 €	50 158,40 €
Gros de magasin (1.02)	Excoffier	179,41 T	199,92 T	426,10 €	17 665,46 €
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	559,46 T	564,44 T	23 409,41 €	75 163,37 €
Total		3 338,23 T	3 235,63 T	95 544,55 €	225 491,64 €

Les prix de reprise ont globalement augmenté, ce qui induit une hausse de 129 947,09€ soit + 136%. Cela peut s'expliquer par la reprise économique en 2021 après une année 2020 impactée par le contexte sanitaire.

		Prix de reprise annuel en 2020 par tonne	Prix de reprise annuel en 2021 par tonne	Evolution
Excoffier	Acier	78,52 €	185,37 €	+ 136,09%
	Gros de magasin (1.02)	2,38 €	88,36 €	+ 3 612,61%
	Cartons ondulés (1.05)	41,84 €	133,16 €	+ 218,27%
	Cartonnette d'emballages (5.02)	32,79 €	136,16 €	+ 315,25%
	JRM (1.11)	32,25 €	71,92 €	+ 123,00%
Valorplast	Plastique	123,78 €	287,90 €	+ 132,59%
OI Manufacturing	Verre	19,48 €	16,39 €	- 15,88%
Revipac	Briques ELA	12,00 €	10,00 €	- 16,67%

e. Soutiens issus des éco-organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT est soutenues financièrement par des éco-organismes :

- ✓ Pour les déchets issus de la collecte sélective :
 - **Adelphé** (portail Citeo) : soutien pour la filière emballage, un versement par semestre puis solde N en N+1
- ✓ Pour les déchets issus des déchetteries :
 - **Eco Mobilier** : soutien pour la filière de mobilier usagé, un versement par semestre
 - **Eco TLC** : soutien pour la filière textile d'habillement, le linge de maison et les chaussures, un versement par an
 - **Eco DDS** : soutien pour la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), versement de l'année N en N+1
 - **OCAD3E** : soutien pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, versement trimestriel

	Type de déchet	Eco-organisme	Soutien reçu en 2020	Soutien reçu en 2021	Evolution
COLLECTE SELECTIVE	Emballages/papiers/verre	CITEO/ADELPHE	417 851,59 €	430 858,26 €	+ 3,11%
DECHETTERIE	Mobilier	ECO MOBILIER	33 160,86 €	27,898,56 €	- 15,87%
	Textiles	ECO TLC	559,70 €	566,20 €	+ 1,16%
	DDS (produits chimiques)	ECO DDS	5 211,95 €	4 247,63 €	- 18,50%
	DEEE	OCAD3E	18 669,32 €	18 684,08 €	+ 0,08%
	TOTAL		475 453,42 €	482 254,73 €	+ 1,43%

Le montant des soutiens est globalement stable entre 2020 et 2021.

f. Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 902 173,25 €	679 298,33 €	965 701,64 €	3 547 173,22 €
Recettes	57 889,88 €	643 736,34 €	203 324,79 €	904 951,01€
Coût aidé	1 844 283,37 €	35 561,99 €	762 376,85 €	2 642 222,21 €
Tonnage	5 576 T	2 880 T	6 104 T	14 560 T
Coût à la tonne	330,74 €/T	12,35 €/T	124,90 €/T	181,48 €/T
<i>Coût à la tonne en 2020</i>	<i>350,08 €/T</i>	<i>49,11 €/T</i>	<i>136,97 €/T</i>	<i>201,97 €/T</i>

La population au 1^{er} janvier 2021 était de 19 2013 habitants, soit 0,844 tonnes par habitant, 153,14 € par habitant.

